

# TAXES MUNICIPALES

## PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES



### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le gouvernement du Québec a mis sur pied un nouveau programme afin de soutenir les contribuables visés par un accroissement de la valeur de leur propriété, produisant une hausse élevée de leur compte de taxes.

Ce programme vise principalement les personnes de 65 ans et plus ayant un revenu familial de 50 000 \$ ou moins, et possédant une résidence principale depuis 15 ans.

Longueuil a déposé son nouveau rôle d'évaluation pour 2016, 2017 et 2018. Elle souhaite donc informer les propriétaires d'immeubles ciblés du montant potentiel de subvention auquel ils pourraient avoir droit.

Les demandes de subvention potentielle et la validation de l'admissibilité doivent être faites par les propriétaires d'immeubles lors de la production de leur déclaration de revenus. L'aide financière sera versée par Revenu Québec.

### ÊTES-VOUS ADMISSIBLE ?

Ce programme s'adresse à vous si, au 31 décembre 2015 :

- vous résidiez au Québec;
- vous aviez 65 ans ou plus;
- vous étiez propriétaire de votre résidence depuis au moins 15 années consécutives;
- votre résidence est une unité d'évaluation entièrement résidentielle comportant un seul logement et constituant votre lieu principal de résidence;
- vous avez reçu, ou vous étiez en droit de recevoir, un compte de taxes municipales à votre nom, pour l'année 2016, relativement à cette résidence;
- votre revenu familial pour l'année 2015 ne dépasse pas 50 000 \$.

## COMMENT CETTE AIDE FINANCIÈRE SERA-T-ELLE CALCULÉE ?

Elle sera déterminée par Revenu Québec lors de votre déclaration de revenus. Elle sera calculée uniquement en fonction de la première année d'application du nouveau rôle d'évaluation en vigueur en 2016, 2017 et 2018. Cette subvention potentielle sera la même pour les trois années à moins de modifications de la valeur de votre propriété.

Le montant de la subvention potentielle pouvant s'élever à un maximum de 500 \$ est présenté sur le formulaire prescrit par Revenu Québec et transmis dans cet envoi (formulaire FM-210.1 intitulé Subvention potentielle relative à une hausse de taxes municipales).

 **311**  
longueuil.quebec/taxes



FOTOimage

## COMMENT PROCÉDER EN **3** ÉTAPES FACILES :

1. En produisant votre prochaine déclaration de revenus
2. En consultant le site internet de Revenu Québec à **[www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca)**
3. En communiquant avec Revenu Québec en composant le **514 864-6299**

longueuil  
